

CRITERES	DIFFERENCES D'EXIGENCES ENTRE LES CAHIERS DES CHARGES		NOTRE CHOIX POUR LERUTAN et HARMONIE VERTE
	NATURE & PROGRES	ECOCERT	
CONTRÔLE du respect du cahier des charges	Par CERTIPAQ : organisme indépendant	Par ECOCERT : autocontrôle	CERTIPAQ
CONSERVATEUR ISOCHLOROTHIAZOLINONE	INTERDIT	AUTORISÉ : Conservateur de synthèse chloré	INTERDIT
OXYDE D'ETHYLENE (et tensio actifs éthoxylés)	INTERDIT	AUTORISÉ : 8 moles maxi	INTERDIT
TAED (Tétraacétyléthylène diamine) Booster de blanchiment, de synthèse	INTERDIT	AUTORISÉ	INTERDIT
ALCOOL	BIO	NATUREL	BIO
PARFUM	BIO SI DISPONIBLE	NATUREL	HUILES ESSENTIELLES BIO

- Pourquoi autoriser les tensio-actifs éthoxylés de type Lauryl éther sulfate ou Laureth sulfate dans les produits d'entretiens, alors que nous nous sommes battus des années durant pour les supprimer des produits cosmétiques et que des solutions techniques alternatives existent ?
- AUTOCONTROLE : Le cahier des charges ECOCERT est contrôlé par ECOCERT. Faire son cahier des charges et le contrôler, est-ce bon pour l'indépendance ?
- L'ISOCHLOROTHIAZOLINONE : pourquoi est-il autorisé par ECOCERT alors que c'est un conservateur chloré de synthèse ?

LERUTAN et HARMONIE VERTE ont choisit de se conformer aux critères du cahier des charges le plus strict, NATURE & PROGRES